

Démocratiser l'espace-monde

Le droit de participer aux affaires publiques au niveau mondial - Normes et procédures

Catherine Vielledent

Secrétaire générale du Groupe Europe de l'UEF à Bruxelles



Le colloque tenu à Paris les 20-21 octobre 2022, au croisement de la réflexion juridique et de la science politique, était de haute facture. Il interpellait ceux qui s'intéressent de longue date à la question de la démocratie à l'échelle internationale sans nécessairement maîtriser les termes du débat de méthode.

Je témoigne ici en tant qu'auditrice en ligne, sans avoir tout pu suivre la totalité des débats qui ont duré deux jours.

Les intervenants ont procédé à un intense travail de débroussaillage pour penser enfin la démocratie sans un peuple et sans un État et faire son deuil de ces deux références puissantes. L'expérience était quelque peu déstabilisatrice. Peut-on simplement transposer la démocratie au niveau de l'espace-monde ? Un principe démocratique peut-il s'appliquer aux institutions et normes supra-nationales, c'est-à-dire en dehors de la « sphère étatique » ? Oui, à condition de déconstruire les concepts. Certains, rejetant l'idée d'une contradiction entre universalisme et démocratie, ont argumenté que globaliser la démocratie (en crise partout), c'était la sauver.

L'enjeu était d'échapper à l'anarchie du système international où les États sont tous également souverains. L'autre écueil était la constitution d'un ordre mondial impérial, à l'image du Conseil de sécurité des Nations Unies (oligopole à 5)

Les intervenants [dont Lucio Levi, bien connu de nos lecteurs, NDLE], chacun selon son angle d'approche, ont invité à dissocier, au niveau mondial, la notion de démocratie et celle de peuple, abandonnant le reliquat identitaire du dernier concept (*ethnos*, s'agissant de culture, de langue ou d'ethnie) pour se contenter du seul *Demos*. On se souvient d'Habermas pour qui c'est la Constitution qui fait le peuple, et non l'inverse.

Par ailleurs, les débats ont questionné de manière répétée notre conception de la démocratie, essentiellement attachée au régime représentatif : ils ont dégagé une conception plus large qui dépasse les institutions (cadre de la délégation) pour

inclure des processus tels que la délibération et la participation. L'enjeu était de définir un droit à participer aux affaires publiques au niveau mondial en dehors du cadre étatique. Au lieu de citoyens électeurs, il fallait parler de participation des parties prenantes dans les organisations interétatiques et de prise en charge des objectifs globaux comme le climat, l'environnement, la santé... dans un débat public mondial fondé sur une base scientifique et informée. Et donc distinct de la démocratie d'opinion.

On a beaucoup parlé dans les échanges de décentrement, d'hybridisation des patrimoines constitutionnels : l'enjeu était d'échapper à l'anarchie du système international où les États sont tous également souverains. L'autre écueil était la constitution d'un ordre mondial impérial, à l'image du Conseil de sécurité des Nations Unies (oligopole à 5), voire autoritaire. Dès lors, il fallait se demander si le transnational n'était pas un modèle plus adéquat que le supranational, en ce qu'il permet d'entrevoir un pouvoir constituant non hégémonique, multisites, qui agrège sans être un État.

Bertrand Badie concluait en rappelant qu'il existe un ADN autoritaire dans les relations internationales et que l'hypothèse démocratique doit s'immiscer dans les failles, les échecs de l'État stratège, les effondrements des États. Il invitait à valoriser la revanche du local et du transnational aujourd'hui ainsi que la dynamique des sociétés.

Au total, le colloque était un moment pour mettre en question nombre de concepts et prendre la mesure des possibles et des défis pour construire une post démocratie mondiale. Les questions n'ont pas été épuisées : comment définir les règles du jeu pour garantir le droit de participer à la gouvernance mondiale ? faut-il une constitutionnalisation de ces règles au plan mondial par segmentation sectorielle (les intérêts communs) et faire de la compétence, plutôt que de la représentativité, le fondement de la participation ? Quel modèle intermédiaire trouver entre l'ordre inter-national et l'ordre fédéral mondial ? On attend avec impatience la publication des annales du colloque fin 2023 pour une lecture riche et circonstanciée.

Le colloque était organisé par les universités de Panthéon Assas et Panthéon Sorbonne. À noter que Lucio Levi³¹, professeur honoraire de science politique et politique comparée à l'Université de Turin, bien connu des cercles fédéralistes, a introduit le colloque et dirigé la première séance.

³¹ Directeur de la revue *The Federalist Debate*, membre du Bureau du *World Federalist Movement* (1987-2012) et du Comité de rédaction de *Pour le fédéralisme - Fédéchoses*. Auteur de nombreux ouvrages dont *Théorie fédéraliste* (Presse fédéraliste,

Lyon, 2020 ; *Federalist Thinking* (ed. University Press of America, Lanham, MA, 2008) ; *Which Form of Government for the European Union* (coll. The Ventotene Papers, ed. Altiero Spinelli Institute for Federalist Studies, Ventotene, 2010)...